

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 26 mars 2019**

**Date de la convocation** : 19/03/2019  
**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absent suppléé** : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

**Ont donné pouvoir** : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents excusés** : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** : Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat – Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés à procédure adaptée

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président pour la durée de la mandature.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 18-21 du Conseil 4 janvier 2018 portant délégation de pouvoirs au Président,

VU l'avis du Bureau Communautaire du

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

N°19-02 : Convention opérationnelle de partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et du Rhône pour la réalisation d'un diagnostic agricole sur Vienne Condrieu Agglomération – Phase concertation

N°19-05 : Convention avec le département de l'Isère de mutualisation des locaux du RAM les P'tits Mariniers à Chasse sur Rhône pour les permanences du département

N°19-06 : Bail précaire de courte durée avec la Société IHMTEK

N°19-07 : Bail précaire de courte durée avec la Société « L'ACCORDEUR »

N°19-08 : Convention de servitude assainissement – copropriété « Le Panoramic » à Sainte Colombe

N°19-09 : Retrait de la garantie d'emprunt de 710 400€ accordée à la SEMCODA par la décision n°18-52 du 12 avril 2018 du Président de Vienne Condrieu Agglomération

N°19-10 : Convention de servitude de canalisation d'assainissement avec l'Association Foncière Intercommunale de Luzinay - St Just Chaleyssin – Villette

N°19-11 : Garantie d'emprunt de 4 503 € - ADVIVO – Accélération du programme d'investissement haut de bilan - Construction neuve de logements sociaux aux Côtes d'Arely

N°19-12 : Garantie d'emprunt de 99 497 € - ADVIVO – Réhabilitation de logements sociaux - Saint Martin II à Vienne.

**PREND ACTE** des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés à procédure adaptée :

M19-001: accord cadre à bons de commande conclu sans montants minimum ni maximum avec le groupe TOTAL France pour la fourniture de carburants

M19-002: marché conclu avec l'ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE pour la poursuite de la révision du PLU de Longes pour un montant de 1 311 € H.T.

M19-003: marché conclu avec l'entreprise ELYFEC pour la mission SPS liée aux travaux de restructuration du centre village de Serpaize (groupement de commande avec la commune pour un montant de 1525 € H.T. (part commune 762,50€ HT et part Vienne Condrieu Agglomération : 762.50 € HT)

M19-004: marché conclu avec l'entreprise SBH pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 1 pour un montant de 50 255,45 € H.T.

M19-005: marché conclu avec l'entreprise JULLIEN pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 2 pour un montant de 6 604 € H.T.

M19-006: marché conclu avec l'entreprise BONIN pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 3 pour un montant de 43 565,53 € H.T.

M19-007: marché conclu avec l'entreprise JULLIEN pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 4 pour un montant de 19 600 € H.T.

M19-008: marché conclu avec l'entreprise DIC pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 5 pour un montant de 113 281,11 € H.T.

M19-009: marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 6 pour un montant de 5 309,08 € H.T.

M19-010: marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 7 pour un montant de 19 184,1 € H.T.

M19-011: marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 8 pour un montant de 75 000,00 € H.T.

M19-012: marché conclu avec l'entreprise RENE MOLE pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 9 pour un montant de 88 160,24 € H.T.

M19-013: marché conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN pour la réalisation d'un système de gestion intégrée des eaux pluviales, renouvellement du réseau d'assainissement, AEP et voirie (groupement de commande avec le syndicat des eaux du nord de Vienne) pour un montant de 546 494,11 € H.T. (part Vienne Condrieu Agglomération : 523 087,31 € HT et part Syndicat : 23 406,80 € HT)

M19-015: accord-cadre à bons de commandes conclu avec l'entreprise ALPHA pour la réalisation de documents imprimés - lot 1: Flyers et affiches pour un montant maximum de 40 000 € H.T. et pour une durée maximum de 2 ans

M19-016: accord-cadre à bons de commandes conclu avec l'entreprise ALPHA pour la réalisation de documents imprimés - lot 2: dépliants pour un montant maximum de 60 000 € H.T. et pour une durée maximum de 2 ans

M17-030 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise ELAN DEVELOPPEMENT pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'extension de la halte fluviale de Vienne pour un montant de 9 800 € H.T.

M18-032 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise GUERIN Logistique pour la gestion des déchets ménagers et assimilé lot 3: collecte du verre en apport volontaire pour un montant inchangé.

M18-033 AVE3: Avenant conclu avec l'entreprise GUERIN Logistique pour la gestion des déchets ménagers et assimilé lot 4 : collecte du verre en apport volontaire pour un montant inchangé.

M17-057 AVE3: Avenant conclu avec l'entreprise AXEL pour la fourniture et livraison de vêtements et accessoires de sécurité pour un montant inchangé (ajout de prix au BPU).

M18-066 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise LACOSTE pour la fourniture administrative de bureau pour un montant inchangé (ajout de prix au BPU).

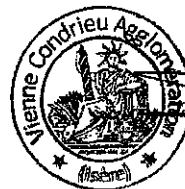
M18-173 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise INAPA pour la fourniture de papiers pour imprimante, photocopieur et autres papiers graphiques lot 1 : papiers blancs classiques et recyclés pour un montant inchangé (ajout de prix au BPU).

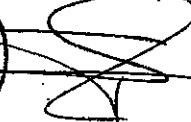
M17-003 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise TAMO pour la fourniture et livraison de trousse de 1ers secours pour un montant inchangé (ajout de prix au BPU).

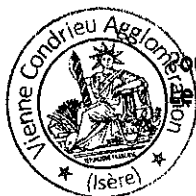
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 mars 2019  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 28 MARS 2019  
et a été publiée le 28 MARS 2019

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



  
Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

